



RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 24881

Numéro SIREN : 328 297 072

Nom ou dénomination : DBF AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2015 sous le numéro de dépôt 4283

PG - 02.02.15
PG CA 02.02.15

86224331

DBF AUDIT
Société Anonyme
au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 13 Passage Dartois Bidot
94106 ST MAUR DES FOSSES CEDEX
328 297 072 RCS CRETEIL

DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL	
LE	16 MARS 2015
SOUS LE N° 4283.....	

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DES ADMINISTRATEURS RESTANT EN FONCTION
DU 2 JANVIER 2015**

L'an Deux Mille Quinze,
Le 2 Janvier,
A 10 heures,

Monsieur Patrick DEGAT et Monsieur Yves FOUCHET, les administrateurs restant en fonction de la Société se sont réunis au siège social et ont élargé le registre de présence.

Les délégués du Comité d'entreprise, régulièrement convoqués, sont absents excusés.

Monsieur Patrick DEGAT préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Yves FOUCHET remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil,
- Préparation du projet de résolutions,
- Questions diverses,

Le Président expose que, par suite de la démission de Monsieur Philippe MARGUERIT, le nombre des administrateurs restant en exercice se trouve réduit à deux membres, qu'en conséquence il est devenu inférieur au minimum légal prévu par l'article L. 225-24 du Code de commerce, qu'il convient dans ces conditions et conformément aux dispositions dudit article, de convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, afin de lui demander de compléter l'effectif du Conseil en procédant au remplacement dudit administrateur.

Après en avoir délibéré, les administrateurs décident de proposer aux actionnaires la nomination en qualité d'administrateur de la société DBF EXPERTISE, 11 Bis Passage Dartois Bidot - 94100 SAINT MAUR DES FOSSES, en remplacement de Monsieur Philippe MARGUERIT.

7.

h

CONVOCACTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Monsieur Patrick DEGAT et Monsieur Yves FOUCHET décident de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires le 20 Février 2015, à 10 heures, au siège social, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination, en vue de compléter l'effectif du Conseil, d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS

Monsieur Patrick DEGAT et Monsieur Yves FOUCHET arrêtent ensuite les termes du rapport qui sera présenté à l'Assemblée Générale ainsi que le projet des résolutions qui lui seront soumises.

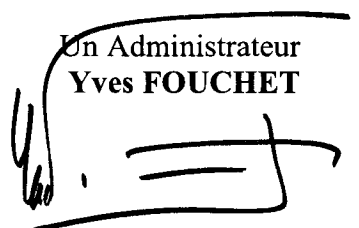
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président
Patrick DEGAT



Un Administrateur
Yves FOUCHET



DBF AUDIT
Société Anonyme
au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 13 Passage Dartois Bidot
94106 ST MAUR DES FOSSES CEDEX
328 297 072 RCS CRETEIL

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 FEVRIER 2015

L'an Deux Mille Quinze,
Le 20 Février,
A 10 heures,

Les actionnaires de la société **DBF AUDIT**, société anonyme au capital de 1 000 000 euros, divisé en 20 000 actions de 50 euros chacune, dont le siège est 13 Passage Dartois Bidot, 94106 ST MAUR DES FOSSES CEDEX, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick DEGAT, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société DBF EXPERTISE, représentée par Monsieur Benoit WATEAU, et Monsieur Yves FOUCHET, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

La Société AXE 3 AUDIT CONSEIL EXPERTISE, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 20 000 actions sur les 20 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant la totalité des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

L
pi

C

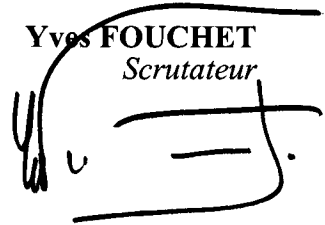
L'o
séa

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Patrick DEGAT
Président



Yves FOUCHET
Scrutateur



La société DBF EXPERTISE
Scrutateur
Représentée par Benoit WATEAU

